



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

oeuvres universitaires

Question au Gouvernement n° 1972

Texte de la question

LOGEMENTS ÉTUDIANTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Jean-Marie Le Guen. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je voudrais l'interpeller sur la situation du logement étudiant dans notre pays, et tout particulièrement sur l'avenir de la cité universitaire Jean-Zay à Antony.

Cette cité universitaire d'Antony est la plus grande d'Europe, avec 2 100 chambres, représentant 16 % du logement étudiant francilien. Madame la ministre, vous avez fait le choix de confier la propriété de cette résidence à votre collègue M. Devedjian, maire d'Antony, alors que vous ne pouviez pas ignorer les intentions qui étaient les siennes de supprimer, disait-il, cette " verrue " sur le territoire de sa commune. Nous n'avons donc pas été surpris lorsque, le 9 octobre 2009, en dépit de ses promesses de réhabiliter la cité, sa municipalité a décidé d'en détruire 819 chambres.

Alors que moins de 3 % des étudiants franciliens peuvent se loger en cité universitaire, la destruction partielle de cette résidence est une véritable provocation.

M. Jean-Paul Anciaux. Ce n'est qu'une partie de la cité !

M. Jean-Marie Le Guen. En tant que ministre, vous vous désolerez de l'insuffisance du logement étudiant en Île-de-France ; en tant que membre de l'UMP, vous ne refusez rien à M. Devedjian, président du conseil général des Hauts-de-Seine ; en tant que candidate aux élections régionales, vous protestez lorsque la région a l'intention de venir au secours du logement des étudiants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Mais dans quelle situation serions-nous si les régions n'intervenaient pas ?

C'est pourquoi nous vous demandons, madame la ministre, d'interpeller M. Devedjian pour qu'il revienne sur sa décision et réhabilite la cité universitaire d'Antony. Nous vous demandons d'engager avec votre gouvernement une politique qui respecte vos engagements et prenne en compte les besoins des étudiants. Mettez, madame la ministre, un peu d'ordre dans vos discours et dans vos engagements. Cessez de critiquer les régions qui veulent pallier les échecs de votre politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur Jean-Marie Le Guen, jamais un gouvernement n'avait mené une politique aussi volontariste en matière de logement social étudiant que depuis trois ans. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

En trois rentrées, nous avons inauguré 30 000 nouvelles chambres ; à la seule rentrée 2009, ce sont vingt-cinq résidences qui ont ouvert leurs portes, dont six en Île-de-France. C'est du jamais vu !

Grâce à ce volontarisme qui va croissant, l'année prochaine, nous tiendrons enfin les objectifs fixés dans le rapport de votre collègue Jean-Paul Anciaux, de rénover et construire 12 000 chambres en une seule rentrée universitaire.

Le Gouvernement a utilisé tous les leviers à sa disposition : ainsi, nous avons treize nouveaux projets de

construction de logements étudiants dans des casernes libérées par le ministère de la défense.

En ce qui concerne la résidence Jean-Zay d'Antony, qui a été construite en 1955 et n'a jamais été rénovée, c'est la loi de 2004, votée ici même, qui a donné la propriété de cette résidence à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. J'ai organisé le transfert de cette propriété en prenant toutes les garanties. J'ai obtenu du conseil général des Hauts-de-Seine qu'il s'engage à construire 3 000 nouvelles chambres d'ici à six ans (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*) et que chaque chambre de cette résidence, qui doit être restructurée parce qu'elle est amiantée, vétuste et insalubre...

M. Marcel Rogemont. Et pourquoi est-elle dans cet état ? Parce que vous n'avez jamais fait de travaux d'entretien !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. ...soit remplacée par 1,2 logement nouveau. Ces nouveaux logements seront plus grands : les chambres d'Antony sont de 10 mètres carrés ; les nouveaux logements, construits aux normes actuelles, seront de 14 à 18 mètres carrés.

Des logements toujours plus nombreux, toujours plus vastes, toujours plus dignes pour nos étudiants : voilà la politique du Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Guen](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1972

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 février 2010